

FNEC-FP Créteil



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Val-de-Marne

**FNEC-FP Force Ouvrière
Maison des syndicats
11-13 rue des Archives
94010 Créteil Cedex**

Déclaration liminaire FO au CHSCTA de l'académie de Créteil du 03/06/2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT A

École de la Confiance et Transformation de la Fonction publique : les deux lois ne sont pas encore votées mais le ministère de l'Éducation nationale a tout préparé. Dans le cadre d'un monologue social, où les organisations syndicales sont convoquées tous les jours à de multiples concertations, mais sans avoir leur mot à dire, le ministre amplifie son offensive contre les statuts. Depuis plusieurs semaines, les personnels de l'académie rejettent les orientations gouvernementales. De nombreux enseignants font déjà les frais de l'article 1er de la loi Blanquer : les pressions et les intimidations se multiplient pour faire courber l'échine de tous ceux qui expriment leur opposition aux politiques ministérielles. Mais le gouvernement veut aller plus loin dans la mise en pas des personnels.

Partant du principe que seuls les enseignants sont responsables des difficultés, le ministre prépare un guide de « l'accompagnement » PPCR : un mode d'emploi pour reconvertir ou licencier des enseignants. Avec la « RH de proximité », à mi-chemin entre l'ANPE et le camp de redressement, se mettent progressivement en place tous les outils pour favoriser les restructurations, les fermetures de postes et de missions. Alors que le gouvernement veut supprimer les compétences et le rôle des CAP, chacun comprendra que les agents se retrouveraient seuls et démunis pour gérer leur mobilité ou se défendre face à l'arbitraire local.

C'est dans ce contexte que le ministère prétend "remuscler" le baccalauréat. Mais la durée, la composition et l'organisation de ces épreuves suffisent à comprendre que le Baccalauréat façon Blanquer n'a plus rien à voir avec les épreuves terminales qui permettaient à l'élève de développer ses connaissances et sa réflexion. Comment ne pas penser qu'aligner ces épreuves sur la durée de celles du DNB n'amène à déconsidérer le Baccalauréat ? Comment préparer les élèves à ces épreuves avec moins d'heures de cours, moins de dédoublements, des effectifs par classe qui explosent ? Le ministre met les enseignants en difficulté et impose une baisse des exigences pédagogiques. Le Bac Blanquer n'a plus rien à voir avec un diplôme national. Pulvériser les garanties collectives, c'est bien le sens du projet de loi « pour une école de la confiance » que les enseignants du 1er

et du 2nd degré combattent depuis plusieurs semaines, avec les parents d'élèves. C'est aussi le sens du projet de loi Darmanin-Dussopt qui entend porter un coup majeur au statut général des fonctionnaires.

Les répercussions de ces contre-réformes sur la santé des agents, l'académie n'est pas en mesure de les objectiver. En effet, depuis des dizaines d'années, les personnels de l'Éducation Nationale n'ont pas de médecine de prévention digne de ce nom. Il va de soi pour tout le monde que notre ministère est "une exception culturelle", où l'employeur constate à tous les CHSCT qu'il est hors la loi en n'appliquant pas la visite quinquennale, et chacun d'opiner du chef tristement en constatant qu'il y a quatre mois de délai pour consulter le Médecin de Prévention.

Que les personnels départementaux soient mieux formés au risque amiante dans les établissements que les personnels EN, que ce soient eux qui donnent l'alerte, c'est scandaleux. Par ses manquements à la loi, l'employeur reporte sur la solidarité des caisses primaires d'assurance maladie les frais de santé au travail qui lui incombent.

FO ne tolère pas cette situation de fait et ne la tolérera jamais.

Mouvement intradépartemental dans le 1^{er} degré, une année blanche ?

Que dire par ailleurs du déroulement chaotique du mouvement dans le 1er degré qui met les collègues concernés dans le flou le plus total générant angoisse et stress ?

Les bugs se multiplient, les retards s'accumulent dans les départements où les calendriers des opérations du mouvement sont sans cesse modifiés.

Chaque phase délivre son lot de modifications, de reports d'échéances ou de règles inacceptables qui ne permettent pas aux élus des personnels de s'organiser pour défendre au mieux les droits des personnels !

Ainsi, lors de le CAPD du lundi 27 mai, le DASEN du 93 a annoncé que, suite à des successions de bugs du logiciel ministériel gérant le mouvement (écrasement des données), il envisagerait qu'il n'y ait pas de mouvement intra départemental cette année. Seuls les collègues ayant l'obligation de mouvement (les stagiaires, les collègues à titre provisoires, les entrées dans le département, les retours de dispo...) seraient affectés à titre provisoire pour la rentrée.

Suite à la mobilisation syndicale, le DASEN est revenu sur cette annonce en indiquant au SNUDI-FO 93 qu'il faisait tout pour que les opérations du mouvement puissent avoir lieu sans pouvoir, cependant, s'engager à ce que les élus du personnel puissent exercer leur contrôle sur les barèmes !

Dans le 94, la DASEN a reporté de 15 jours la CAPD de validation des bonifications pour le mouvement, en la fixant le même jour que la publication des résultats, ce qui constitue une grave remise en cause des droits des personnels. Rappelons que la CAPD est l'instance qui permet d'acter officiellement l'avis de la DASEN, pour chaque demande de bonification portée à sa connaissance. Chaque avis peut ensuite faire l'objet d'un recours, si le collègue conteste la décision de la

DASEN. Dans ces conditions, **comment pourront être traités les recours alors que les résultats du mouvement auront déjà été officialisés ?**

Concernant les enseignants affectés sur un poste de titulaire de zone, si certains connaîtront leur support dès le 10 juillet, d'autres le sauront seulement fin août. Avec la suppression du groupe de travail CAPD sur la phase d'ajustement, la vérification, par les élus du personnel, du respect de leurs vœux et barème dans leur affectation est rendue totalement impossible

Par ce désordre organisé c'est bien la liberté de muter inscrite dans nos droits statutaires qui est attaquée !

La FNEC-FP-FO dénonce les conséquences catastrophiques de cette décision ministérielle sur les personnels administratifs des DSDEN qui sont encore plus sous pression. Ils sont contraints de travailler dans des conditions inacceptables et intolérables, multipliant les heures supplémentaires, dans une situation où les effectifs sont largement insuffisants.

Ainsi dans les DSDEN de l'Académie, on a demandé aux personnels administratifs gérant le mouvement de venir travailler les jours fériés (jeudi de l'Ascension), le samedi, le dimanche pour, entre autres, vérifier manuellement les quelques 3600 barèmes dans le 93 ou les quelques 2700 barèmes dans le 94.

Et ce ne sont pas les 400 suppressions de postes annoncées par le ministre qui vont améliorer les choses. FO en demande l'annulation immédiate.

Les personnels administratifs n'en peuvent plus ! Ils sont au bord du burn out... sans qu'ils puissent trouver, bien au contraire, le moindre soutien de leur hiérarchie dans cette situation ! Pire, il ne manquerait plus que le Ministre les rende responsables du fiasco des nouvelles procédures du mouvement 2019 !

Pour sa part, la FNEC-FP-FO, avec ses syndicats le SPASEEN-FO et le SNUDI-FO, demande l'abandon de la note de service sur la mobilité, la création de tous les postes nécessaires dans les services pour mener à bien les missions et le retour aux dispositifs qui prévalait auparavant.

Pour ce qui concerne les personnels administratifs des DSDEN de l'Académie, la FNEC-FP-FO demande que cessent les entorses au droit du travail et exige le respect de leurs conditions de travail qui passe, entre autres, par le respect des horaires réglementaires et statutaires des personnels.

Respect de la liberté pédagogique des personnels

Que dire encore de cette chasse aux enseignants, libres pédagogiquement rappelons-le, qui n'ont pas, ou partiellement, fait passer les évaluations de CP/CE1 ? Si certains IA DASEN se sont prononcés pour l'abandon des "charges",

l'IA DASEN du 77 a décidé que cela soit porté au dossier administratif des collègues concernés.

Force est de constater que l'article 1er de l'école de la confiance est déjà mis en œuvre. De surcroît, aucun CHSCT n'a été saisi concernant les modalités de saisie des résultats à ces évaluations comme l'exige l'article 57 alinéa 2 du décret 82-453.

Que dire encore des ravages de l'inclusion scolaire systématique sans les moyens de ses ambitions sur la santé des collègues ? Comment peuvent-ils le manifester puisque les RSST ne sont toujours pas, ou partiellement, installés dans les écoles ?

Enfin, dans le registre des RPS, la rentrée 2019 n'est pas en reste ; l'anxiété des enseignants de maternelle est grande. La possibilité laissée par la loi Blanquer de transférer les compétences spécifiques de ce cycle à d'autres structures plus "lucratives" fait craindre pour l'existence même de l'école maternelle républicaine.

Les personnels rejettent ces orientations gouvernementales ! FORCE OUVRIERE est et restera du côté des personnels qui résistent à ce démantèlement

L'annonce de la suppression de l'article sur les EPSF est d'ailleurs à mettre au compte de la mobilisation massive des enseignants. Cela ne change pas la nature réactionnaire de la loi Blanquer, qui reste totalement inacceptable.

Plus que jamais, FORCE OUVRIERE revendique le retrait pur et simple de la Loi Blanquer, le retrait du projet de transformation de la Fonction Publique et y oppose la satisfaction des revendications des personnels.